

39

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme ROUX

50180

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Agence départementale du pays de Saint-Malo - Centre départemental d'action sociale de Saint-Malo :

- un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5037). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale du pays malouin :

- un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6202). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine - Centre départemental d'action sociale du pays de Redon :

- un emploi de conseiller.ère conjugal.e et familial.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et attachés territoriaux (poste 6356). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Rennes - Centre départemental d'action sociale de la couronne rennaise sud :

- deux emplois d'assistant.es de service social polyvalent.es, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5147 et 5333). Contrats conclus pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE SOLIDARITE HUMAINE

Maison départementale des personnes handicapées – Service évaluation :

- un emploi de médecin référencé au cadre d'emplois des médecins territoriaux (poste 6476). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

DELEGATION GENERALE À LA TRANSFORMATION

Direction des systèmes numériques - Mission collègues numériques :

- un emploi de responsable mission collègues numériques référencé au cadre d'emplois des

ingénieurs territoriaux (poste 6234). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Service ingénierie applicative :

- un emploi de chef.fe de projet informatique référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 6355). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE CONSTRUCTION LOGISTIQUE

Service marchés-comptabilité :

- un emploi de référent.e marchés publics référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3800). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Direction des bâtiments :

- un emploi de directeur.rice des bâtiments référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3026). Contrat conclu pour une durée indéterminée.

POLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Direction enfance famille :

- un emploi de chef.fe de projet schéma enfance famille (poste 3844), référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

DIRECTION GENERALE

Direction assemblée, affaires juridiques et documentation – Service de l'assemblée :

- un emploi de gestionnaire travaux de l'assemblée et de la Commission permanente (poste 1525), référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur quatre emplois de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socioéducatifs (postes 5037, 6202, 5147, 5333), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de conseiller.ère conjugal.e et familial.e référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socioéducatifs ou attachés territoriaux (poste 6356), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de médecin référencé au cadre d'emplois des médecins territoriaux (poste 6476), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de responsable collèges numériques référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 6234), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chef.fe de projet informatique, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

(poste 6355), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de référent.e marchés publics, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3800), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de directeur.rice des bâtiments, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3026), pour une durée indéterminée ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chef.fe de projet schéma enfance famille, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3844), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire travaux de l'assemblée et de la Commission permanente, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 1525), pour une durée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242837

Pour extrait conforme